



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon le : 11/07/2022	Séance du Jeudi 7 juillet 2022 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
---	--	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 juin 2022 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 20h50.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Annie PONÇOT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Étaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Agnès MARGUET.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. LESCURE/P. BENOIT ; A. MARGUET/ D. GUILLEUX ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le compte-rendu de la séance de Conseil municipal du 9 juin 2022

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

URBANISME

2. Intégration des voies et espaces communs du lotissement Les Hauts de Saint Michel dans le domaine public communal

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à l'acquisition des voies, réseaux et espaces communs du lotissement Les Hauts de Saint Michel (rue des Grands Champs) conformément au plan annexé et sur les parcelles cadastrées AM 186 et AM 188 (représentant 132 m linéaire), pour l'euro symbolique auprès de la SCI IMMODOUBS. Les frais d'actes et de mutation sont à la charge de l'aménageur.
- Classe ces voies et espaces communs dans le domaine public communal en application des dispositions de l'article L 141-3 du code de voirie routière.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à l'intégration des parcelles dans le domaine public.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES LOCALES

3. Association Batterie fanfare d'Avoudrey-Etalans – Demande de subvention

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 234 € au profit de l'association Batterie Fanfare d'Avoudrey-Etalans pour participer au changement des tenues de musique.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4. Ecoles élémentaire Saint Exupéry et Maternelle Monnet - Demande d'aménagement d'horaires

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la demande d'aménagement d'horaires ci-dessus indiquée
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR



2